

République Française
Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 23 février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 4
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 08

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Odile MASSON

Absents : Christiane ROCHEDIX, Pierre FOREST, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX

OBJET :

Secrétaire de séance : Lucie IMBERT

Demandes de subventions pour les projets d'investissements 2023

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Arnaud VASSAL
Anne-Laure SEUX
Christiane ROCHEDIX
Pierre FOREST

Mandataires

Catherine BERTHERAT
Lucie IMBERT
Odile MASSON
Philippe GREGOIRE

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire et tout autre organisme qu'il jugera nécessaire pour les projets suivants :

Stade de football

Chauffage sanitaires

Mur cimetière

Volet salle cadastre

Salle des fêtes

Armoire 2 portes

Limiteur de son

Stade de football

2 panneaux lumineux + miroir

Remise en état terrain

Rond-point de la madone

Aménagement : 10 000 €

Salle du Conseil

Tables pliantes : 5 600 €

Insonorisation murs : 7 500 €

Cantine

2 frigos

1 armoire murale

1 container

Ralentisseurs

Deux coussins berlinois posés

Arrosage

Goutte à goutte dans massifs

Informatique mairie

Logiciel enfance (nouvelle version) :

Logiciel comptabilité (dématérialisation de la validation des factures, intégration des paiements de la TP)

Sauvegarde externe : 1 000 €

Economies d'énergies

Passage en éclairage led salle des fêtes, école, périscolaire, bibliothèque, crèche, service technique, vestiaires foot : 17 250 €

Installation pompes à chaleur école : 37 000 €

Régulation du chauffage et de l'électricité salle des fêtes : 3 650 €

Citerne eau local technique : 9 000 €

Jardin public

Jeux enfants / CMJ : 5 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- *d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions comme exposées ci-dessus,*
- *de charger le Maire ou son représentant de toutes les formalités.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS

Acte 042-214200750-20230223-2023-08-DE

Numéro 2023-08

Date de décision 23/02/2023

Nature DE

Objet demande subvention projets investissements 2023

Classification 7.5 - Subventions